

## ***Flash info - 27 JANVIER 2011***

### **RESISTER A L'AGITATION**

#### **Le mot du Président :**

La période postélectorale, avec la victoire de la CSMF et du SML, entraîne une agitation de tous ceux qui ont soutenu la Loi HPST. L'arrivée de Xavier BERTRAND, avec les contraintes administratives, tarde à concrétiser les engagements oraux pris par le Ministre et le Président de la République. Il faut donc augmenter la pression sur le Gouvernement et les Caisses d'Assurance Maladie pour ouvrir une négociation conventionnelle mais résister à l'agitation stérile, aux demandes multiples, et à la démagogie que l'on voit dans certaines promesses faites par ceux qui ne feront jamais avancer aucun dossier. Chaque verticalité doit privilégier l'essentiel en sachant que ce sont les spécialités cliniques qui feront l'objet de notre attention, en priorité. Par contre, nous devons profiter du mois de février pour essayer d'aplanir tous les contentieux existants, actuellement, avec l'Assurance Maladie, d'où l'importance des réunions techniques qui sont la ligne de conduite de l'U.ME.SPE. Nous sommes les seuls, au quotidien, à préparer techniquement les dossiers pour les porter politiquement.

**Dr Jean-François REY**

(<http://jfrey.blog.lemonde.fr/>)

#### **1 – Contrat des médecins en EHPAD**

Ceci ne concerne pas les médecins spécialistes mais il faut que vous soyez au courant de la problématique pour lutter contre la désinformation ambiante. C'est la loi de 2002 qui impose à tout médecin, consultant un de ses patients dans un EHPAD, d'avoir un contrat avec l'établissement, comme ceci se fait d'ailleurs pour les cliniques privées. En l'absence de contrat national, c'étaient des contrats individuels, souvent des contrats léonins qui étaient imposés à nos confrères. La démarche actuelle, mise en place par Madame BACHELOT, avec le soutien de la FMF, de MG France et du BLOC, allait dans le bon sens et c'est la raison pour laquelle la CSMF l'a approuvée. Par contre, le contrat qui vient d'être publié, aujourd'hui, au Journal Officiel, ne répond pas à nos demandes et doit être renégocié. Là encore, c'est une séquelle de la Loi HPST.

#### **2 – Anato-mo-cytopathologistes et INCa**

La situation des anato-mo-cytopathologistes, face à l'INCa, est totalement insupportable. Sans vouloir reconnaître tous les progrès faits par la profession, notamment en matière d'informatisation, l'INCa, dont la plupart des cadres sont issus de la DHOS et méconnaissent l'exercice libéral, veut imposer ses propres outils, des contraintes considérables, sans aucun engagement financier. De plus, il existe, actuellement, un laxisme dans les structures hospitalières publiques où, grâce aux « hors nomenclature », les actes sont facturés jusqu'à huit fois le tarif inscrit à la nomenclature du secteur libéral, sans aucune base juridique. Contrairement à ce que dit la Fédération Hospitalière de France, c'est actuellement, dans la structure hospitalière publique, que les facturations font l'objet du plus grand nombre d'indus et de fraudes repérées par l'Assurance Maladie. L'U.ME.SPE soutient, totalement, les anato-mo-cytopathologistes libéraux dans leur réticence face à l'INCa qui a essayé, à travers le Plan de Financement de la Sécurité Sociale, de leur imposer les transmissions des données, sans reconnaissance de leur rôle crucial dans le Plan Cancer et sans valorisation financière. Là encore, comme pour la loi HPST, si la loi est mauvaise, il faut changer la loi.

.../...

### 3 – Contentieux de Nomenclature

Il existe, actuellement, de nombreux contentieux de Nomenclature, en particulier pour les pédiatres en maternité, l'écho-guidage des anesthésies loco-régionales ou les échographies vasculaires. Certains textes ont été mal compris par les praticiens, d'autres sont totalement illogiques du point de vue médical. Il faut que, d'urgence, le Département des Actes Médicaux demande à la CHAP de se prononcer et d'améliorer la CCAM technique sur de nombreux points. Bien sûr, les demandes d'indus, que certains praticiens reçoivent, doivent faire l'objet d'une étude particulière et d'une négociation annulant ou réduisant fortement les pénalités, lorsque les textes ont été mal compris et mal expliqués.

### 4 – Calendrier des réunions techniques U.ME.SPE

Mercredi 2 Février 2011 de 9H30 à 13H00	CCAM – Contentieux avec les Caisses
Mercredi 23 Février 2011 de 14H00 à 17H30	Plateaux cliniques



**ASSUMED**  
**Scamed**  
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des **solutions** d'assurance  
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**  
professionnels **et** personnels

**SCAMED Assurances**  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : **01 55 65 05 60**

**Contactez un conseiller**

**SCAMED Caraïbes**  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : **0596 669 994**